**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 11 (1903)

Heft: 6

**Quellentext:** Deux documents des années 1790 et 1791

**Autor:** d'Erlach

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Seigneur est attenu de pourveoir ou faire pourveoir par son charretier le bois qu'il faut pour la cuisine du couvent et pour eschausser le poile du couvent depuis le jour de la feste de tous les Saints inclusivement jusques au jour de Pasques exclusivement.

(A suivre).

E. MOTTAZ.

### DEUX DOCUMENTS

## des années 1790 et 1791

Le premier document n'est pas un original, mais une copie contemporaine; il présente quelque intérêt parce qu'il a été écrit le jour même du banquet de Rolle du 15 juillet 1791 par un témoin oculaire des événements, ou tout au moins d'une partie des incidents de cette journée, et sous l'impression même du moment.

Le destinataire de cette lettre devait être un personnage important, puisqu'il est titré Excellence. Quant à l'écrivain, j'avais pensé tout d'abord que ce devait être un habitant de Rolle; cette hypothèse me paraît cependant devoir être écartée. L'écrivain dit en effet que parmi les participants, il y en avait cinq d'icy: or, sur passé 150 convives, il devait certainement y avoir plus de cinq Rollois; on est donc réduit à supposer que l'écrivain résidait dans une localité peu éloignée du théâtre des événements.

Le second document présente moins d'intérêt. C'est un billet autographe du bailli de Lausanne adressé au châtelain de St-Saphorin (Lavaux), l'invitant à surveiller certains partisans des idées nouvelles. La date n'indique pas l'année; mais il s'agit évidemment de 1790, car on sait précisément que dans l'été de cette année-là, Müller de la Mothe fit une course en Valais.

G. FAVEY, juge fédéral.

I

15 juillet 1791, 9 h. du soir.

On parloit depuis longtems d'une repétition du diner de l'année passée des quatres Sociétés de L'arc, on disoit d'abord que Celuici seroit plus sage, que l'on faisoit un choix des Convives, peu à peu on aprenoit qu'il seroit plus nombreux, avant hier il y avoit 80 persones souscrittes sur la liste M. le Baillif de Nion à la tête. Ce matin on est arrivé de tous les Cotés, on a receu les arrivans avec force boette et la musique a joué sans cesse L'air connu Ça irra. La matinée s'est passée a tirer à L'arc, on s'est mis à table à trois heures, 161 convives a une table en fer à Cheval, dressée à la promenade publique apellée Les tilleuls, et encor 12 où 15 à une autre, M. le Baillif de Nion assis à côté du Roy, qui se trouve etre un nommé Méguend d'Aubonne, on a bu force Santé aux amis de la Liberté, aux Patriotes français, au Canton de Berne, au Baillif de Nion présent, à la Liberté, à L'égalité, etc., etc.

Chaque santé étoit accompagnée d'une salve de canons et de boettes, de tanfares et de Cris, celle du Canton de Berne n'eut que quatres boettes, tandis que La moindre des autres en avoit douze et plus, j'oubliois de dire que tout ce monde avoit arboré le ruban aux trois Couleurs, les uns au Chapeau, les autres au bras, où à la boutonnière, et plusieurs avoient par dessus le marché un bouton de Chapeau sur lequel on lisoit vivre libre ou mourir. L'orsque l'on commença à lire un Ecrit (que je sais fort imparfaitement) dans lequel il y avoit les droits de L'homme, La liberté, une excursion contre la Tirannie, l'abolition des dixmes et des Censes, etc., etc., M. le Baillif de Nion s'est Levé et partit, vers les six heures on est sorti de table, on a planté un bonnet de Liberté sur une pique, et on a fait le tour de la Rue en procession, avec les cris de vive la liberté vive L'égalité, etc., etc., de tems en tems on faisoit halte, on dansoit des ronds avec tout le peuple qui avoit suivi et on buvoit tous ensemble à la Liberté, arrivé devant le Péage plusieurs voix crièrent Abas l'Ours, de retour sur la promenade il se fit de nouveau un vacarme épouvantable de boettes et de Canons, et enfin à la nuit on guarnit la place de Chandelles et les voilà à danser. C'est M. de Lharpe de Yens qui a fait les recrües et tous les arrangemens de cette orgie, il y en avoit quelques uns de Vevey, beaucoup de Lausanne, tout Morges, Aubonne, Nion, et cinq d'icy de même que six de Cossonay. M. le Baillif de Nion peut s'il veut donner les meilleurs détails jusqu'au moment qu'il a quitté la

table, j'oubliois qu'il y avoit une grande Coupe de verre avec des emblème dans laquelle on buvoit à la ronde en signe d'amitié indissoluble.

du 16 à midi.

C'est le nomé Durant fils du ministre ancien Gazetier qui a lû le discours tres incendiaire et il en a fait un autre aux Uttins du même genre aux enfants assemblés qui L'ont embrassé, lui ont baisé les mains en le nommant leur libérateur, etc., on m'as confirmé de toutes parts que l'on a crié abas l'Ours, abas le Péage. Les Principaux des villes doivent s'être liés par un serment d'être unis, de ravoir leur Liberté, de vivre et de mourir ensemble, un Jureur l'a dit hier au soir dans la chaleur du vin. Il y a eu le 14 une fête pareille à Ouchy, mais ou l'on n'a pas poussé les Choses aussi loin. Je ne puis présenter a votre Excelence la consternation des honetes gens, tous connoissent qu'il n'y as plu qu'un pas à faire et ils craignent qu'il ne soit bientôt fait.

II

Lausanne, 16 7 bre (1790).

J'ai l'honneur de vous prévenir Monsieur qu'avant hier soir 4 M<sup>rs</sup> de Lausanne sont partis d'ici vers 6 h. du soir pour aller de vos cotés, hier matin ils ont été à Aigle, de la ils sont allés à Bex. Les intentions de ces M<sup>rs</sup> sont très suspectes, et si par hasard ils se trouvoient ce matin à St-Saphorin, je vous prie de les surveiller du mieux que vous pourrez, de voir ce qu'ils diront aux soldats, et d'empêcher qu'ils ne fassent du mal, autant que cela dépendra de vous.

Je vous confie tout ceci sous le secret.

Ces 4 M<sup>rs</sup> sont le Capne Rosset, M. Müller de la Motte, M. de Brenle et le docteur Secretan.

J'ai l'honneur d'être tres parfaitement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

D'ERLACH.

# Les Bourla-Papey et la Révolution vaudoise.

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre de Monsieur Charles Burnier à propos de notre dernier article sur ce sujet.